



Communiqué de presse

Luxembourg, le 16 février 2016

L'assistance technique à la Grèce devrait être centrée sur des «réformes viables», estime l'auditeur externe de l'UE

Selon la Cour des comptes européenne, l'assistance technique fournie aux pays en crise comme la Grèce devrait être centrée sur des réformes viables et contribuer à la continuité des opérations par le renforcement des administrations nationales. Dans un nouveau rapport consacré à la *task force* pour la Grèce créée en 2011 par la Commission européenne, l'auditeur externe de l'UE recommande qu'à l'avenir, ce type d'entité s'appuie sur une stratégie aux objectifs bien définis et que les mesures d'assistance technique soient classées par ordre de priorité et ciblées.

La *task force* pour la Grèce s'est concentrée sur la réforme de l'administration publique, l'amélioration du régime fiscal et le retour à la croissance par la promotion de l'environnement des entreprises. L'auditeur externe de l'UE a examiné si elle a rempli son mandat et dans quelle mesure l'assistance qu'elle a fournie a contribué de manière efficace au processus de réforme. Pour ce faire, il a recueilli des éléments probants auprès de la Commission, des prestataires de services, de l'administration grecque et d'autres parties prenantes.

«Bien que la task force pour la Grèce soit apparue comme un dispositif capable de fournir une assistance technique complexe, nous avons relevé des faiblesses dans la conception de certains projets ainsi que des résultats mitigés pour ce qui est de son influence sur la progression des réformes», a déclaré M. Baudilio Tomé Muguruza, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

L'auditeur externe de l'UE constate que l'assistance technique a été fournie aux autorités grecques conformément au mandat confié, mais qu'elle n'a pas permis aux réformes de progresser suffisamment. Il note toutefois que son appréciation doit être replacée dans un contexte marqué par la situation politique instable en Grèce. De plus, vu l'urgence, la *task force* a été mise en place à la hâte, sans véritable analyse des autres possibilités et sans budget spécifique. Elle ne disposait pas non plus d'un document stratégique unique et exhaustif pour fournir l'assistance technique ou pour opérer un choix entre différentes priorités.

L'assistance technique apportée était pertinente et globalement conforme aux exigences des programmes. La *task force* a mis au point un système souple et diversifié pour la fournir. Toutefois, des faiblesses ont été constatées au niveau des projets: les procédures de sélection des prestataires de services ne s'appuyaient pas toujours sur une analyse approfondie des autres options disponibles et certains contrats à long terme

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

en matière d'assistance ne précisait pas toujours clairement les éléments censés être livrés.

Selon l'auditeur externe de l'UE, le système utilisé pour suivre l'avancement de l'assistance technique a été efficace, mais l'étendue des contrôles concernant les prestataires externes a été extrêmement variable. En outre, la *task force* n'a pas systématiquement assuré le suivi de la réaction des autorités grecques aux recommandations et des répercussions plus générales de l'assistance technique.

L'impact de l'assistance technique sur la progression des réformes a été mitigé, étant donné que la mise en œuvre de celles-ci échappait au contrôle de la *task force* et dépendait d'un certain nombre de facteurs externes. Les progrès enregistrés dans le domaine des dépenses structurelles ont été satisfaisants, mais l'assistance fournie n'a été que partiellement efficace en ce qui concerne la réforme de l'administration publique et de la fiscalité.

Recommandations

L'auditeur externe de l'UE recommande que la création de toute entité chargée de fournir une assistance technique repose sur une stratégie assortie d'objectifs clairement définis, que les mesures d'assistance technique soient classées par ordre de priorité et mises en œuvre dans le respect du cadre législatif existant, et que cette assistance soit centrée sur le renforcement des capacités des administrations nationales, dans un souci de continuité des activités et de viabilité des réformes.

Il recommande également à la Commission:

- de constituer une équipe d'experts externes pouvant être affectés, en fonction des besoins, à des projets d'assistance technique dans les États membres;
- de s'employer à limiter le nombre de partenaires pour assurer la cohérence de l'assistance technique et réduire l'effort de coordination;
- de sélectionner les prestataires de services sur la base d'une analyse comparative et de définir clairement l'étendue de l'assistance technique à fournir;
- de veiller à ce que la mise en œuvre de l'assistance technique soit systématiquement contrôlée et évaluée et à ce que les enseignements tirés soient intégrés dans le processus.

Remarques à l'intention des journalistes

Au printemps 2010, confrontée à une grave crise financière, la Grèce a lancé un appel à l'aide à la communauté internationale. En réponse à cette demande, les États membres de la zone euro et le FMI ont déployé un programme d'ajustement économique. Au cours de l'été 2011, la Commission européenne a lancé un programme d'assistance technique, dont elle a confié la coordination à une instance appelée «*task force* pour la Grèce», afin de soutenir la mise en œuvre des réformes convenues par la Commission et les autorités grecques. Cette *task force* s'est attachée à soutenir la mise en œuvre des réformes imposées par les programmes d'ajustement économique et à accélérer l'absorption des fonds de l'UE. L'assistance technique a été fournie par des agents de la *task force* et par des experts de l'administration publique d'autres États membres, d'organisations internationales et du secteur privé. Elle a pris des formes variées: apport d'un soutien continu aux autorités grecques par des experts en détachement prolongé, études, rapports et ateliers dédiés.

Le rapport spécial n° 19/2015, intitulé «Une plus grande attention doit être accordée aux résultats pour une meilleure assistance technique à la Grèce», est disponible dans 23 langues officielles de l'UE.